Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 4 septembre 2009

Service instructeur
Service Eau, Epuration et
Equipements ruraux

N° CP-2009-11-6-3

Service consulté

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL GÉNÉRAL AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES (CODERST)

Résumé : *Il vous est proposé de reconduire au sein de cette instance MM. Guy JACQUEY et Michel HABIG, comme représentants titulaires, et MM. Joseph SPIEGEL et Christian CHATON, comme représentants suppléants.*

Le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST) est une instance préfectorale (ancien Conseil Départemental d'Hygiène), statuant sur des dossiers relatifs à l'eau, aux déchets, à l'environnement et aux risques industriels.

Ses membres sont désignés pour 3 ans, indépendamment d'autres échéances liées en particulier aux élections. Ce Conseil étant en cours de renouvellement, le Préfet m'a demandé de lui faire connaître les noms des nouveaux représentants du Conseil Général.

Je vous proposerais de reconduire à l'identique dans leur mandat au CoDERST, les représentants désignés lors de la constitution de notre Assemblée, le 3 avril 2008 (tenant compte de la modification par la Commission Permanente du 23 mai 2008), à savoir :

Représentants titulaires : M. Guy JACQUEY
M. Michel HABIG

Représentants suppléants : M. Joseph SPIEGEL
M. Christian CHATON.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER